



PROJET DE PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Zoom | Mercredi 20 mars 2024

1 Bienvenue et présentations

Le président a souhaité la bienvenue à tous les participants en déclarant qu'il était étrange de devoir revenir à une réunion virtuelle après les réunions intensives et l'événement anniversaire réussi de la semaine précédente. Il a expliqué que la présentation par l'AIECP de l'Ocean Protector dans le port de Dublin avait conduit à la nécessité de tenir la réunion du ComEx de mars en ligne. Matilde Vallerani s'est excusée avant la réunion. L'ordre du jour révisé publié le 19 mars est adopté.

Points d'action de la dernière réunion

1	Suivi du processus des EMV et liaison avec le CC SUD Soumis le 16/11, le SWWAC a refusé la collaboration
2	La DG MARE assurera le suivi de deux questions en suspens : <ul style="list-style-type: none">- Demande d'extension de la réserve d'ajustement du Brexit- Lien entre la PCP et la loi sur la restauration de la nature Commentaires reçus et inclus dans le procès-verbal
3	Le secrétariat soumettra à la Commission l'avis du CC EOS sur les consultations FMP au Royaume-Uni. Terminé
4	Les questions de tarification, tant du point de vue des coûts que des recettes, doivent être abordées dans le groupe de travail conjoint sur les aspects sociaux et le secrétariat doit mettre ces questions en évidence auprès du CCM. Proposé à la présidente du groupe de travail "Aspects sociaux" qui a estimé que cette question se résolvait peu à peu.

2 Approbation des points d'action des groupes de travail

Groupe de travail 1 - Mer d'Irlande

1	Le président proposera un candidat à la vice-présidence qui sera élu lors de la prochaine réunion du GT en juillet.
2	Le président cherchera à obtenir de plus amples informations sur une proposition précédemment discutée concernant un seuil de minimis pour l'Églinfin.
3	Il est proposé qu'une recommandation soit faite à la Commission pour que l'UE développe des techniques d'évaluation socio-économique des développements ORE.



4	Le Secrétariat partagera les contributions écrites des parties prenantes soumises au CSTEP à la suite du GTE 15-23 sur les mesures techniques et partagera le rapport du GTE dès qu'il sera disponible.
---	---

En ce qui concerne la règle de minimis pour l'Églefin, Escolier maître indique qu'il consultera ses propres dossiers pour obtenir de plus amples informations. Il ajoute que le rapport de l'EWG doit être remis la semaine suivante.

Les points d'action du GT1 ont été approuvés.

Groupe de travail 2 - Mer celtique et ouest de l'Écosse

1	En réponse à la demande de la DG Vitcheva lors de la dernière réunion inter-CC en février 2024 et dans le prolongement de la réunion du CSTEP EWG 23-15, le CC EOS devrait préparer un avis sur les mesures techniques en mer Celtique. Cet avis devrait également inclure une demande de réception des résultats de la campagne de collecte de données récemment menée par le Royaume-Uni.
2	Un webinaire devrait être organisé par le CC EOS en juin 2024 sur l'évaluation scientifique du stock de cabillaud de la mer Celtique et l'impact du changement climatique, en invitant les scientifiques impliqués, les représentants des États membres de l'EOS et la DG MARE.
3	Le groupe de travail continuera à suivre les travaux du BIM sur l'aiguillat et examinera le rapport final de la campagne en cours pour avis aux États membres de NWW.
4	Les questions et préoccupations concernant les EMV seront soulevées auprès de la DG MARE lors de la réunion du ComEx du 20 mars.
5	Le groupe de travail continuera à suivre les travaux en cours sur la pêche à la langoustine dans le banc de Porcupine. Aodh O'Donnell partagera le rapport de la première évaluation de 2023 et des informations supplémentaires lorsqu'elles seront disponibles.

Les points d'action du GT2 ont été approuvés.

Groupe de travail 3 - Canal

1	Le groupe de travail continuera à suivre les travaux irlandais sur les essais relatifs à la coquille Saint-Jacques. Les résultats des prochains essais devraient être prêts pour la réunion du groupe de travail en juillet. Entre-temps, le secrétariat tiendra les membres informés des travaux du groupe des États membres des EOS.
2	Le secrétariat recueillera les contributions des membres du groupe de travail sur le projet de recommandation commune sur la Limande sole et le projet d'avis au groupe des États membres des EOS.
3	Le Secrétariat demandera à la DG MARE, par courrier électronique, si ses services juridiques ont analysé toute discrimination ou disproportion, si les actions sont conformes à l'avis scientifique concernant les 13 AMP établies par le Royaume-Uni et comment cela pourrait être abordé. Le GT recommande que le groupe de réflexion conjoint CC EOS/PelAC Spatial Squeeze suive les discussions UE-Royaume-Uni sur les AMP et poursuive le sujet avec des conseils.



4	Le Secrétariat rédigera un avis à l'intention du groupe des États membres des EOS en vue d'une recommandation conjointe sur le Rouget de vase, sur la base du document produit par le CNPMEM.
5	Le secrétariat assurera le suivi avec la Commission de l'organisation d'événements liés à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle pour le pétoncle géant.

Point 3 : Le projet doit être approuvé par le ComEx.

Mo Mathies a fourni une mise à jour suite aux discussions bilatérales avec Norman Graham, DG MARE, concernant le travail de suivi du CC sur la coquille Saint-Jacques. Elle a rapporté que la Commission recherche l'assistance du CC en organisant un webinar en juin pour rafraîchir toutes les parties concernées sur le FMP britannique pour la coquille Saint-Jacques et pour faire avancer les discussions internes de l'UE afin d'aider à préparer les discussions futures avec le Royaume-Uni sur les stratégies pluriannuelles en préparation d'un atelier en personne en octobre pour développer des détails de gestion concrets.

À la demande du président, ce point a été ajouté à la liste en tant que point d'action 5. Les points d'action du GT3 ont été approuvés avec la modification ci-dessus.

Groupe de travail horizontal

1	Rapport sur les travaux proposés par le groupe de travail et approbation de la planification. Les présidents des groupes de travail planifient les actions.
2	Les commentaires formulés sur la base de la présentation inter-CC seront transmis à la DG MARE lors de la réunion des secrétariats des CC prévue à cet effet.
3	Aborder le thème de la "réforme de la PCP après la réforme de l'OCM" (commissaire à l'alimentation ?) dans le groupe de travail sur la PCP et préparer des conseils, y compris les contacts directs des CC avec le PE et le Conseil.

Les points d'action du HWG ont été approuvés.

Groupe de travail horizontal conjoint CC EOS/PelAC

Partie 1 - Dimension spatiale

1	Les deux CC doivent formellement écrire une lettre au ministère irlandais pour s'opposer à la décision du sous-groupe ORE.
2	Mettre les AMP britanniques à l'ordre du jour du prochain forum inter-CC sur le Brexit en tant que question prioritaire à traiter.
3	Rédiger une lettre pour comprendre quels groupes doivent s'engager avec la pêche dans les groupes spéciaux d'États membres dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin, afin de briser l'approche en silo qui existe actuellement. Les CC doivent écrire une lettre à la Commission pour l'encourager à ne pas travailler en vase clos, mais à intégrer les thèmes de l'environnement et de la pêche dans ces groupes. Voir si la pêche a sa place dans les groupes



	spéciaux des États membres, qui se concentrent actuellement sur des sujets environnementaux.
4	Les rapports Deltares sont disponibles en anglais en tapant "WOZEP ecosystem effects" sur Google. Collecter les rapports et les distribuer aux membres.
5	Diffuser les notes de Richard Cronin aux participants du HWG

Partie 2 - Contrôle et conformité

- 1 Ajouter les préoccupations relatives au système de points et aux sanctions à la liste des questions communes au CCAC et à l'EOS. Nous constatons que différentes procédures sont en cours d'élaboration, ce qui pose des questions quant à l'égalité des chances. Demande d'éclaircissements sur les différents niveaux de systèmes de sanction.
- 2 Ajouter à la liste des questions communes l'article 38 relatif à l'obligation de surveillance continue de la puissance du moteur applicable aux navires "à haut risque". Il est important d'ajouter cet article à la liste de la définition du risque élevé dans le contexte de la puissance du moteur, lorsque les actes d'exécution seront élaborés.
- 3 Il est important d'examiner l'objectif d'un contrôle et d'une mise en œuvre harmonisés. Le nouveau régime de contrôle ne prévoit pas la prise en compte des dispositions préexistantes, avec effet rétroactif pour les différents États membres. Sans cela, il est impossible de parvenir à des conditions de concurrence équitables. Une nouvelle couche ne contribuera pas à l'harmonisation.
- 4 Demander à la Commission une autre réunion sur la CR en raison de l'urgence de la situation. Jusqu'à présent, les réunions sont trop globales. Nous avons besoin d'une réunion technique approfondie avec les personnes clés impliquées dans l'unité. Soumettre la demande par le biais d'une lettre conjointe cosignée par d'autres CC. Il devrait s'agir d'une réunion en personne. 1 projet pour tous les CC avec cette demande générale.
- 5 Rédiger une autre lettre spécifique du CC EOS/PelAC sur la CR en soulevant les points clés présentés et discutés au cours de la réunion (vérifier la diapositive avec la base de l'avis commun). Demande aux membres : le projet de lettre sera distribué, merci d'être attentif aux points que vous avez soulevés afin de vérifier s'ils ont été correctement pris en compte.

Le point d'action 1 n'est pas soutenu par le CC EOS car le secrétaire exécutif du CC EOS participe à une réunion en personne le 16 avril pour présenter le travail des CC. Toute lettre peut être envoyée par la suite si l'adhésion est à nouveau refusée.

ACTION : Si l'adhésion est refusée à la suite de la réunion d'avril, la lettre est sanctionnée.

Les points d'action du groupe de travail conjoint ont été approuvés avec les modifications ci-dessus.

3 Dialogue avec le GEM des EOS - Jonathan Tholo, Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture



Le président souhaite la bienvenue à Jonathan Tholo et le remercie de sa disponibilité.

M. Tholo a rappelé que le CC est invité à toutes les réunions du GEM et a remercié le Secrétariat et le CC pour l'événement organisé au château de Dublin la semaine précédente. Il a présenté le programme de travail du GEM des EOS sous la présidence française.

Recommandations conjointes

- Limande sole : création d'une exemption proposée par la Belgique, recommandation conjointe du GTM des EOS et du groupe de Scheveningen, confirmation du projet final possible lors de la prochaine réunion.
- Le calmar : les travaux sont en cours, des discussions devraient avoir lieu lors de la prochaine réunion, l'Irlande ayant demandé l'ajout de dérogations.
- Coquille Saint-Jacques : dernière mise à jour du dossier disponible au CC, mises à jour de l'Irlande concernant les essais d'engins.
- Dorade rose : demande conjointe avec les eaux du sud-ouest pour discuter des mesures pour les pêcheries et demande spécifique de la COM en relation avec la discussion sur les TAC du Royaume-Uni, l'Espagne fournira des détails scientifiques à la COM.
- Mesures techniques dans la mer Celtique : en rapport avec les travaux du SCF, l'objectif est que les mesures soient reconduites au 1er janvier prochain si le SCF n'est pas favorable aux discussions.
- Aiguillat commun : JR soumis par l'Irlande, discussions avec la Commission concernant le processus relatif au Royaume-Uni, projet de JR soumis à la Commission pour servir de base de discussion avec le Royaume-Uni, la cohérence est nécessaire. Les États membres ont fait part à la Commission de leurs préoccupations concernant la transformation du groupe des États membres en un groupe de travail du SCF. *"Le processus peut-il encore se poursuivre pendant que la Commission négocie avec le Royaume-Uni ?"*

Il a conclu sa présentation en ajoutant que des travaux sont également en cours concernant la définition des pêcheries dirigées et des mesures techniques.

Le président remercie Tholo pour sa présentation et s'enquiert du travail sur le calmar. Il explique que la dernière soumission du CC sur la pêche dirigée du calmar a été faite il y a quelques années. Il demande si cet avis est considéré comme complet sur les sujets qui sont discutés, ou si le CC devra mettre à jour ses points de vue pour contribuer à la préparation de la Recommandation conjointe actuelle.

Tholo fait remarquer qu'une nouvelle demande a été reçue de l'Irlande et qu'elle pourrait devoir être examinée par le CC. Les États membres n'ont pas présenté de demande formelle au CC, mais cette question peut être abordée lors de la prochaine réunion du GEM à laquelle le CC sera invité. Il propose de partager la nouvelle demande de l'Irlande avec le CC.

Le président a exprimé son appréciation pour l'implication du GEM des EOS dans les réunions du CC et les invitations à se joindre aux réunions du GEM. Il a ajouté les suggestions du CC pour une plus grande implication des représentants du CC dans les réunions du GEM, en particulier sur les points prioritaires.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

M. Tholo a ajouté que l'avis du CC EOS sur le crabe brun ferait l'objet d'une discussion au sein du GEM, mais que cette question était encore à l'étude.

4 Programme de travail et examen du budget du 4NWWAC pour l'année 19 (Secrétariat)

Mathies a présenté une vue d'ensemble des résultats obtenus à ce jour dans le cadre du programme de travail. Dans le cadre de l'aperçu des réunions à venir avec la participation du CC EOS, les participants ont discuté de l'événement "Pêcheurs du futur" du 19 mars.

Rihan prend la parole car il fait partie du panel de discussion. Il fait part de ses préoccupations concernant les profils élaborés qui, selon lui, décrivent de très petits groupes de pêcheurs et sont biaisés en faveur de la SSF. Des commentaires ont été formulés sur le fait que ces profils pourraient ne pas être adaptés à l'objectif visé. Il décrit l'atelier de l'après-midi comme une tentative de classification des incertitudes, mais il estime que l'on n'a pas eu une vue d'ensemble. Il a fait remarquer que les participants semblaient très déçus et que les groupes de consultants impliqués ne rendaient peut-être pas compte dans le meilleur intérêt du secteur de la pêche dans son ensemble.

Alexandra Philippe ajoute que le groupe de discussion a été très intense et partage l'avis de l'orateur précédent. Deux autres ateliers sont prévus et elle explique que les questions relatives à la pêche ont été examinées dans une macro-perspective. Elle estime que les participants ont fait comprendre leurs points de vue à l'organisateur qui, selon elle, n'était pas bien informé sur les questions relatives à la pêche.

John Lynch est d'accord avec les orateurs précédents et exprime sa confusion à l'égard de l'ensemble du projet. Son principal problème concerne les profils présentés et le fait que les opérations de pêche connues en Irlande ne sont pas bien couvertes et n'entrent pas dans ces catégories.

M. Murphy a estimé que cette recherche avait une orientation préétablie qui ne correspondait pas à la réalité. Il ajoute qu'elle semble être orientée vers la SSF et que quatre pays n'ont même pas été consultés dans le cadre de la recherche. Il mentionne qu'il a soulevé ce sujet au sein du CC en se demandant pourquoi les CC n'ont pas été impliqués dans la recherche en tant que principales organisations parties prenantes. Il estime qu'il serait important que les CC fassent valoir leur opinion. Il ajoute que l'exemple de l'allocation de quotas pour l'Irlande n'a pas été compris par les chercheurs.

Le président a convenu qu'un suivi était nécessaire sur ce sujet et que la représentante du CC EOS dans ce processus, Alexandra Philippe, pourrait s'en charger.

Rihan déclare qu'il a parlé avec les représentants d'Europêche et de l'OEAP lors de la réunion et que ces deux organisations envisagent également d'envoyer leurs commentaires à la Commission à ce sujet. Il suggère que le CC prenne contact avec les deux organisations afin d'aligner ses commentaires. Il estime que l'organisation de l'atelier a été entourée de secret et que les organisateurs tentent de parvenir à un résultat préformulé.

Philippe ajoute que plusieurs heures ont été consacrées à répondre en personne à une enquête à laquelle il avait déjà été répondu en ligne. Elle estime qu'il est difficile pour elle d'avoir une position



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

de l'EOS sur ce sujet car aucune n'a été élaborée par le CC. Le prochain atelier se tiendra la semaine prochaine et le dernier la semaine suivante.

Le président a ajouté que le Secrétariat devrait suivre cette question en tant que point d'action et décider de la manière de la faire avancer.

ACTION : Le Secrétariat assure le suivi de la soumission à la Commission du projet "Pêcheurs du futur".

José Beltran ajoute qu'il a également assisté à cette réunion et qu'il est d'accord avec les orateurs précédents. Il estime que la Commission semble avoir déjà une réponse en tête et que l'enquête semble biaisée. Il a ajouté que de nombreux participants ne savaient pas à quoi ressemblait la pêche professionnelle et qu'ils se référaient principalement au SSF. Il a fait remarquer que les pêcheries perdent beaucoup d'espace et que beaucoup de produits de la mer sont importés. *"Bien que le changement climatique soit important, la réduction de la flotte n'est pas la solution.* Il a estimé que la vision de ce que représente la pêche professionnelle est en train de se perdre.

M. Murphy ajoute que lorsque des questions ont été soulevées au cours de l'atelier, les organisateurs ont mis fin aux discussions. Il estime que si les CC n'abordent pas cette question, le travail risque de continuer sur la même voie, ce qui exclura la pêche professionnelle.

Le président a indiqué que, sur la base de ces discussions, une lettre pourrait être rédigée en tenant compte du travail effectué par d'autres organisations.

Jean-Marie Robert déclare qu'il s'agit d'un débat très complexe et qu'il semble que certaines ONG et autres institutions tentent de renforcer l'accès aux quotas pour le SSF, ce qui n'est pas un nouveau débat. Selon lui, il y a une contradiction, en particulier en ce qui concerne le Royaume-Uni, avec de nouveaux TAC dans les zones 7 et 8 basés sur l'avis du CIEM, mais sans tenir compte des impacts socio-économiques qui, dans certaines zones, sont importants pour les navires de moins de 12 mètres. Le lien entre l'avis du CIEM, les plans de gestion et les contraintes juridiques signifie qu'aucune pêcherie n'est protégée, et il estime que l'avis du CIEM pourrait être préjudiciable à l'avenir. La biomasse continuera d'évoluer d'année en année, il est donc nécessaire d'avoir une vision à moyen et long terme pour trouver un équilibre entre les flottes. Il estime qu'il n'existe pas de réglementation permettant de réduire l'impact socio-économique et qu'il est nécessaire de soutenir tous les navires, par exemple dans le cas du lieu jaune. Bien qu'il semble y avoir un désir d'augmenter le nombre de petits navires, ceux-ci ne sont pas entièrement soutenus et protégés lorsqu'il s'agit de quotas.

Le président remercie Robert d'avoir mis en évidence certaines contradictions et le manque de prise en compte des aspects socio-économiques.

En ce qui concerne le budget, Mme Mathies explique que les dépenses actuelles ne comprennent pas les dépenses liées aux réunions de mars du CC EOS et à l'événement anniversaire du CC EOS et de l'EOS. Elle a indiqué qu'une ventilation détaillée de l'événement anniversaire serait fournie lors de la prochaine réunion du ComEx en juillet. En ce qui concerne le coût supplémentaire envisagé pour les prochaines manifestations du CC EOS en juillet, elle explique qu'un transfert entre les lignes budgétaires des remboursements vers les réunions sera possible car beaucoup moins de membres



que prévu se sont rendus à la manifestation d'anniversaire. Elle se demande comment assurer au mieux le suivi de cette question au sein du CC.

En ce qui concerne la participation à l'événement organisé à l'occasion de l'anniversaire du CC EOS, le président a estimé qu'une analyse devrait faire partie de l'évaluation/du rapport de l'événement.

Robert a fait remarquer que le secteur de la pêche n'était pas très nombreux et que les participants ont vraiment apprécié l'organisation et l'événement lui-même. Il ajoute que la période de l'année a peut-être contribué au manque de participation car il y a moins de vols disponibles. Il ajoute qu'en outre, la capacité d'écoute de la Commission semble diminuée et que le CC a le sentiment que son travail est inutile. Cela affecte évidemment la participation et montre le malaise et la déception, car c'est un sentiment général partagé par beaucoup.

Le président remercie Robert pour ces explications et estime qu'il serait utile d'entendre également les membres qui n'ont pas assisté à la réunion.

M. Murphy a également remercié le secrétariat et la présidence pour l'organisation de l'événement.

ACTION : Le secrétariat doit procéder à une évaluation de l'événement anniversaire.

Programme de travail du CC EOS pour l'année 20

M. Mathies a déclaré que la rédaction du programme de travail pour l'année 20 doit commencer maintenant et a demandé aux membres du ComEx de lui faire parvenir leurs commentaires avant le 12 avril.

ACTION : Le secrétariat diffusera le programme de travail et l'appel à contribution à tous les membres du CC EOS d'ici le 12 avril.

5 Mise à jour des élections au ComEx du CC EOS et des nominations à la présidence du CC EOS

M. Mathies a indiqué que seules quelques candidatures au ComEx avaient été reçues et a invité les membres à proposer leurs organisations.

Le président explique que certaines organisations membres peuvent avoir besoin de l'approbation de leur propre conseil d'administration avant de proposer leur candidature au ComEx. Il ajoute que l'équipe de gestion du CC EOS examinera les mesures d'urgence à prendre si aucune candidature à la présidence n'est reçue.

6 Dialogue avec la DG MARE - Eva Carballeira Fernandez, Chef d'unité MARE C.5

Le président souhaite la bienvenue à Eva Carballeira Fernandez qui remplace Fabrizio Donatella qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Il résume brièvement les points soumis par le CC à la discussion avant de donner la parole à Mme Carballeira.



Mme Carballeira remercie le président pour son invitation et déclare qu'elle dispose d'informations sur tous les sujets proposés par le CC, mais que l'expertise est partagée entre les unités. Elle ajoute que plusieurs échanges ont eu lieu avec le directeur général au cours des dernières semaines, par exemple lors de la réunion inter-CC EOS et de l'événement anniversaire des CC EOS/PelAC à Dublin la semaine précédente. Elle a déclaré qu'elle avait examiné la réponse du CC EOS au questionnaire sur les mesures techniques, mais que son expertise réside dans les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni et qu'elle était intéressée par la façon dont le CC envisage le travail à venir. Les AMP britanniques et le lançon sont à l'ordre du jour du groupe de travail prévu pour le 20 mars après-midi. Elle estime que la Commission a fourni suffisamment de mises à jour au cours des dernières semaines et que la journée d'aujourd'hui pourrait être une meilleure occasion de dialoguer et de répondre aux questions posées par les membres.

Le président remercie Mme Carballeira pour sa présentation et donne la parole à Robert en tant que président du GT2 qui a soulevé des points d'action spécifiques lors de sa dernière réunion.

Robert remercie le président et Mme Carballeira pour le suivi de la discussion sur les EMV, car il s'agit d'un sujet récurrent souvent abordé par la directrice Donatella. Il est entendu que le CSTEP va effectuer un travail sur les impacts socio-économiques afin d'éclairer les discussions futures entre les États membres et la Commission. Le CC a adressé une lettre à la Commission l'année dernière avec des questions spécifiques sur le suivi de l'avis du CIEM et a ajouté que des collègues irlandais avaient posé des questions scientifiques spécifiques et détaillées à ce sujet. Il a fait remarquer que les parties prenantes ne sont pas autorisées à assister à la prochaine réunion du groupe de travail du CIEM. En outre, en ce qui concerne la mise en œuvre, le CC a déclaré qu'il y avait une contradiction en ce qui concerne les fermetures entre les parties sud et nord de l'Europe. Il estime que l'acte de mise en œuvre devrait être revu. En ce qui concerne les zones tampons, il se réfère à la suggestion d'extension de celles-ci que la Commission a envisagée, c'est-à-dire l'interdiction des zones tampons pour les palangriers et les filets maillants. Selon lui, les parties prenantes ne peuvent pas approuver ce type d'interdiction et certains ajustements doivent être prévus. Il a demandé un calendrier pour les prochaines réunions.

Mme Carballeira a déclaré qu'elle transmettrait les observations formulées. La Commission est en train de revoir l'acte d'exécution après avoir reçu l'avis du CIEM pour 2023. L'examen préliminaire du CSTEP sur les fermetures actuelles et futures a été reçu, mais les résultats d'un examen plus approfondi sont attendus d'ici la fin de l'année. Un exercice de cadrage a commencé avec les États membres concernés et les parties prenantes. La Commission devrait diffuser à la fin de ce mois un calendrier concernant les données demandées. Le CSTEP organisera des entretiens avec les parties prenantes qui devraient commencer au début du mois de septembre et contribuer à la collecte de données afin de mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain. Dès que les informations du CIEM et du CSTEP auront été reçues, la Commission examinera l'acte d'exécution.

M. Robert a remercié Mme Carballeira pour cette mise à jour et a fait remarquer que les discussions étaient très techniques. Il attend avec impatience de recevoir des informations supplémentaires. Il ajoute les mesures techniques pour le cabillaud et le merlan dans la mer Celtique comme sujet de discussion. Il déclare qu'il s'agit d'un sujet important dans le CC EOS et que le CC essaiera d'envoyer des éléments formalisés dans le cadre de ses recommandations. Il commente la nécessité d'actualiser la perception sur la base de nouveaux éléments scientifiques. Une grande partie du travail sur les mesures techniques se rapporte à la période 2020/2021 réalisée par la France et l'Irlande, et il serait utile d'avoir également des données du Royaume-Uni. Si l'on tient compte des débarquements et des



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

rejets, le secteur de la pêche est tout à fait conforme à l'avis du CIEM. En 2023, il semble que les chiffres soient conformes à ceux du Royaume-Uni et de l'UE et que la sélectivité et les rejets n'entraînent pas le niveau de mortalité décidé par les décideurs politiques. Si l'on examine le dernier rapport du CSTEP, la situation semble s'être améliorée en ce qui concerne la sélectivité avec le cabillaud. En 2023, au nom des flottes française et irlandaise, un nombre important de chalutiers ont été détruits conformément au plan de déclassement. Si l'on considère la mortalité totale du cabillaud, ces effets devraient être mesurés. Le cabillaud semble être un symbole pour les stocks halieutiques de l'UE, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un poisson d'eau froide et que les eaux se réchauffent en raison du changement climatique. On peut s'attendre à ce que d'ici 50 à 60 ans, le cabillaud disparaisse de la plupart des eaux méridionales et même septentrionales de l'UE. Il a annoncé que le CC envisageait d'organiser un webinaire scientifique en juin sur ce sujet, car on ne sait pas si le cabillaud peut continuer à se reproduire dans ces eaux plus chaudes, et il a invité les représentants de la Commission à assister à ce webinaire.

Mme Carballeira remercie Robert pour cette invitation. Elle fait remarquer que le travail sur les mesures techniques doit être réalisé en collaboration avec le Royaume-Uni car il fait partie du dossier écrit. Elle précise qu'il y a deux systèmes, la dimension internationale d'une part, et d'autre part le travail avec les groupes régionaux et les CC. Elle explique que la Commission a entamé une réflexion interne sur la meilleure façon de coordonner les activités de la Commission et des groupes régionaux, car tous les participants n'assistent pas aux mêmes réunions. Elle a déclaré qu'il était important de travailler dans la même direction et que la contribution des conseils consultatifs était vitale. Elle estime qu'il existe des opportunités en ce qui concerne les mesures techniques dans la mer Celtique. Le travail du CC est très apprécié car il fournit une vue d'ensemble des opinions des parties prenantes. Elle a ajouté que la Commission serait heureuse d'assister au webinaire et d'avoir des discussions de suivi avec le CC.

Norman Graham rappelle que la Commission s'est engagée à faire avancer ces travaux, comme convenu avec le Royaume-Uni. Depuis plusieurs années, il existe un avis de zéro prise pour le cabillaud en mer Celtique et les TAC de prises accessoires ont été fixés à un niveau nettement supérieur à 0. Il est nécessaire d'aligner les TAC et les débarquements. La Commission reconnaît que la pêche mixte en mer Celtique est assez complexe et qu'il est nécessaire de maintenir les pêcheries existantes, mais que dans le cadre de la légalisation interne, il est important d'introduire des mesures parallèles conçues pour contribuer à la reconstitution du stock de cabillaud. La mortalité par pêche pour le cabillaud a été bien supérieure au FMSY au cours des dernières années, mais les impacts du changement climatique devraient également être pris en compte dans les avis du CIEM. Il estime qu'il existe une opportunité car la législation actuelle reconnaît une large zone de protection de la mer Celtique couvrant diverses pêcheries. Un rapport comprenant des données de l'UE et du Royaume-Uni montre que la distribution du cabillaud est beaucoup plus fine que la vaste zone établie. Il est possible de comprendre si certaines pêcheries sont affectées inutilement et d'adopter une approche plus ciblée en ce qui concerne le cabillaud. Il a ajouté que les discussions qui ont eu lieu lors de l'événement organisé à l'occasion du 20e anniversaire du CC EOS/PelAC ont clairement indiqué qu'il fallait aborder cette question plus en détail et affiner l'approche. En outre, une réflexion s'impose en ce qui concerne le Merlan. Il estime que le stock de cette importante pêche commerciale peut être reconstitué et qu'une collaboration est nécessaire pour définir une approche commune. Il a conclu qu'il serait également intéressé par la participation au webinaire annoncé.

Le président a rappelé à la Commission l'avis de zéro prise pour la sole dans le document CIEM 7a et s'est demandé si une mise à jour était disponible sur ce travail ainsi que sur le point de référence.



M. Carballeira indique que cette question fait partie de la réunion du groupe de travail UE-Royaume-Uni prévue dans l'après-midi et que la Commission et le Royaume-Uni envisagent d'adresser une demande spéciale au CIEM afin de rouvrir l'avis sur la sole 7a. Graham a déclaré que le benchmark n'a été achevé qu'il y a une semaine et qu'il est maintenant suivi par le processus d'examen par les pairs au sein du CIEM. Une fois finalisé, il devient le modèle d'évaluation utilisé par le groupe de travail en mai. Si la référence est acceptée et qu'elle montre un changement substantiel pour le stock, la Commission et le Royaume-Uni demanderont une révision de l'avis pour cette année.

En ce qui concerne les mesures techniques pour la mer Celtique, John Lynch a indiqué qu'une approche ciblée existe dans l'est de la mer Celtique avec la fermeture du cantonnement de Trevoise jusqu'au 1er avril. "*Les différentes mesures techniques concernant les engins seront-elles discutées ?* Il estime qu'avant de procéder à des changements, il convient d'évaluer les résultats et d'éviter les grandes différences d'engins entre les zones.

M. Murphy a ajouté que le Royaume-Uni testait divers engins de pêche le long de ses côtes et que les informations relatives à ces travaux étaient vitales pour les pêcheurs qui transitent dans les eaux britanniques, de sorte que si des mesures sont mises au point, elles soient harmonisées.

Mme Carballeira déclare que la réunion du groupe de travail d'aujourd'hui examinera les mesures en jeu. Elle estime que les mesures techniques doivent être élaborées en collaboration avec le Royaume-Uni et qu'elles figurent à l'ordre du jour du SCF depuis trois ans. La Commission estime qu'il est important de montrer que les mesures fonctionnent afin d'avancer de manière significative dans une approche unilatérale avec le Royaume-Uni. M. Carballeira a déclaré que le soutien du CC et des États membres dans leur travail est nécessaire pour parler d'une seule voix.

Graham a déclaré que, d'un point de vue opérationnel, la Commission comprend que des mesures harmonisées sont le meilleur résultat. Il ajoute que le Royaume-Uni semble avoir le même sentiment de son côté. Il a estimé qu'il était important que le CC soit impliqué dans le processus s'il y a une opportunité de réduire l'empreinte opérationnelle par rapport à ce qu'elle est actuellement. "*La boîte de Trevoise, mise en place en 2011, est-elle toujours une mesure valable ?* Il a conclu qu'il n'y avait pas d'idée fixe sur la manière de procéder et qu'il n'y avait pas d'intérêt à avoir des détournements réglementaires substantiels. La Commission a réalisé une analyse incluant des données du Royaume-Uni en termes d'engins et d'espèces spécifiques afin d'identifier le type d'approche de gestion qui serait le plus approprié.

Le président remercie les deux représentants pour leurs réponses claires et détaillées et ajoute que le CC restera impliqué dans le travail sur ces sujets. Il demande si une suggestion est disponible sur ce que la DG MARE fait en termes de développement du travail pour la prochaine Commission et comment le CC pourrait être impliqué. Il demande des informations supplémentaires sur l'évaluation prévue de l'OD et sur d'autres actions découlant du rapport de la PCP.

M. Carballeira a déclaré qu'à l'approche des élections de l'été, la Commission est en mode transition et que des réflexions sont menées également en ce qui concerne le rapport de la PCP. Parallèlement, la mise en œuvre du plan d'action est en cours, de même que les travaux sur la transition énergétique. Le prochain mandat dépendra du mandat général de la Commission. Elle a ajouté que l'évaluation de l'obligation de débarquement serait mise en place cette année et qu'un projet a été lancé en janvier à ce sujet. Il s'agira d'examiner comment l'obligation de débarquement a fonctionné.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Dans le cadre de cette étude, les CC seront consultés par un partenaire externe, peut-être au troisième trimestre 2024. Les résultats conduiront à l'élaboration d'un document de travail pour le personnel. Dans ce contexte, il faut tenir compte du fait que le Royaume-Uni étudie également sa propre réforme des rejets. Les résultats de leur propre évaluation sont attendus cette année. La Commission analyse ce qui a été réalisé et d'autres évaluations pourraient également être mises en place afin de préparer le terrain pour la nouvelle Commission. La mise en œuvre du nouveau règlement de contrôle sera également lancée cette année. L'interopérabilité avec le Royaume-Uni fait également l'objet de discussions en ce qui concerne des mesures telles que le REM. En outre, le règlement sur les mesures techniques est en cours d'évaluation et la contribution du CC EOS à cet égard sera prise en compte. Les informations provenant du CIEM, du CSTEP et des États membres seront également prises en compte lors de la rédaction du rapport.

M. Murphy a remercié M. Carballeira et M. Graham de s'être joints à la réunion. Il a évoqué la complexité de l'obligation de débarquement et a cité un extrait de l'accord entre les États côtiers : "*La délégation a convenu que les navires devraient disposer d'un quota ou de possibilités de pêche suffisants pour couvrir les compositions de capture attendues lorsqu'ils pêchent dans les autres parties de la mer du Nord.*" Il a conclu que les organisations ne peuvent pas se tourner vers les échanges car ceux-ci ne sont pas pris en compte dans les juridictions autres que le Royaume-Uni, ce qui conduirait à des situations d'étranglement. Il estime que la méthodologie permettant de résoudre le problème des étranglements fait défaut et que la nécessité de garantir les compositions de captures sur la base de l'année précédente ajoute une difficulté supplémentaire. Le secteur irlandais vient d'en faire l'expérience avec la Norvège, mais il craint que cela n'ait une incidence sur les accords conclus avec d'autres pays, c'est-à-dire qu'il devrait être possible d'équilibrer les comptes après avoir capturé le poisson et qu'il ne devrait pas être nécessaire de s'en occuper avant d'aller pêcher. Il se demande si cette question pourrait être examinée.

Mme Carballeira a déclaré que tout le monde souhaiterait disposer de quotas suffisants, mais que toutes les pêcheries n'ont pas été étranglées. Elle a ajouté que le système d'échange de quotas en place avec le Royaume-Uni est unique, du moins jusqu'à ce que l'accès doive être négocié à l'avenir, pour lequel une approche de l'Union est nécessaire. Les pools de quotas qui ont été essayés dans le passé devraient être approuvés par le Conseil.

M. Murphy estime que les États côtiers ont ajouté une couche de complexité et que l'Irlande semble être le premier pays touché par cette nécessité de garantir d'abord les échanges. Il estime que la création d'un pool de quotas pourrait être une solution potentielle.

Mme Carballeira a précisé qu'un pool pourrait être une option potentielle, mais qu'il n'est pas toujours couronné de succès. Elle a ajouté que le texte cité par M. Murphy provient du dossier écrit des négociations entre l'UE et la Norvège à partir de 2023. Les navires de pêche sans quota sont toujours un problème, mais elle estime que cela a toujours été inclus dans l'interprétation standard. Mme Graham a ajouté que la Commission dispose d'une déclaration standard dans le dossier écrit avec la Norvège, en particulier en ce qui concerne la mer du Nord.

Le Président remercie Carballeira et Graham pour leur participation à cette réunion et pour avoir fourni des réponses aussi détaillées. Il note la conclusion selon laquelle le merlan de la mer Celtique pourrait être reconstitué et propose qu'un point d'action soit ajouté au GT2 sur la façon dont le CC pourrait contribuer aux actions qui pourraient être nécessaires pour contribuer à cette reconstitution.



Robert reconnaît qu'il s'agit d'une excellente suggestion et qu'un lien pourrait être établi avec les mesures techniques. Il a fait référence à l'alignement des TAC dans le cadre du TAC, dans lequel le merlan de la mer Celtique a été séparé du merlan de la Manche orientale, de sorte qu'il est nécessaire de trouver un moyen d'aborder cette question dans l'avis scientifique.

ACTION : Le GT 2 assurera le suivi de la reconstitution du merlan de la mer Celtique.

7 Calendrier des futures réunions (Secrétariat)

John Lynch demande quel est le calendrier prévu pour les réunions de juillet afin d'organiser les déplacements.

Mathies a déclaré que le Secrétariat essaiera d'organiser le meilleur calendrier possible et d'en informer les membres dès que possible.

8 AOB

Aucune n'a été soulevée

9 Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

Le président résume les débats de la journée et remercie les orateurs, les membres et les observateurs pour leurs contributions à cette réunion. Il remercie tout particulièrement Mo et Matilde pour l'énorme travail qu'ils ont accompli dans le cadre de la série de réunions de mars 2024 et de l'événement anniversaire.

Actions

1	Examiner la nouvelle position de la JR sur le calmar et évaluer si une mise à jour de l'avis du CC est nécessaire
2	Pêcheurs du futur - Le secrétariat assurera le suivi de la réaction du CC, éventuellement avec d'autres CC, en collaboration avec Alexandra Philippe, représentante du CC EOS à cette initiative.
3	Le Secrétariat de procéder à une évaluation de l'événement anniversaire.
4	Le Secrétariat enverra un rappel à tous les membres pour qu'ils contribuent à la rédaction du programme de travail de l'année 20 d'ici le 12 avril.
5	Le secrétariat enverra un rappel pour les nominations à la présidence du CC EOS.
6	L'équipe de direction afin de discuter des mesures d'urgence à prendre si aucune candidature n'est reçue.
7	Le GT 2 assurera le suivi de la reconstitution du merlan de la mer Celtique



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Les participants

Membres du ComEx du CC EOS	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Bruno Dachicourt	ETF
Gérald Hussenot Desenonges	Blue Fish
John Lynch	ISEFPO
Patrick Murphy	ISWFPO
Alexandra Philippe	EBCD
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Escolier maître	KFO
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Observateurs du CC EOS	
José Beltran	OPP Burela
Llibori Martinez	IFSUA
Arthur Yon	FROM Nord
Experts et observateurs	
Eva Carballeira Fernandez	DG MARE C.5
Norman Graham	DG MARE C.5
Jonathan Tholo	Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture
Secrétariat du CC EOS	
Mo Mathies	Secrétaire exécutif